



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
Tél/fax : 01 46 57 85 85
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
4, 5 et 6 juin 2021 à Rouen

Motion
ALLONS-Y !

INITIATIVE DE L'U.S.P. POUR UNE *VERITABLE* ELABORATION
D'UNE LOI CADRE POUR LA PSYCHIATRIE.

L'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP), réunie en congrès à Rouen les 4, 5 et 6 juin 2021, mandate son conseil national pour de prendre contact avec les groupes politiques, parlementaires, syndicaux et citoyens afin de constituer un groupe de travail en vue d'élaborer une loi cadre pour la psychiatrie qui sera proposée au plus tôt au vote des parlementaires.

Il s'agit ici, notamment, de restaurer pour toutes et tous l'accès aux soins psychiatriques sur l'ensemble du territoire, d'éviter l'organisation de la psychiatrie en filières qui morcellent la prise en charge de l'individu en souffrance selon ses symptômes ou ses comportements, de réaffirmer la nécessité du travail en équipes pluridisciplinaires stables avec des soignants référents et non des équipes mobiles aux interventions « flash » et ponctuelles et de proscrire l'utilisation de certains moyens pseudo-thérapeutiques comme la contention.

Le financement des établissements psychiatriques devra être équitablement réparti (selon les critères « d'euro par habitant ») et non en fonction d'enveloppes ciblées pour des activités spécifiques.